

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Mona Lizotte | Numéro de permis 2006862 | Date d'inspection Le 30 janvier 2023 | |
| Nom de l'établissement Garderie Le p'tit monde des enfants | | Numéro de téléphone (506) 992-3702 | |
| Adresse 695 rue Principale Clair NB E7A 2H3 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. | 11(b) | 31 mai 2023 | |
| Commentaires : Les éducatrices concernées sont présentement rendues au Module 6 et Module 4 du 90hrs en ligne. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 30 sept. 2022 | |
| Commentaires : L'éducatrice concernée à faite sa première journée du cours de RCR, le 26 janvier 2023 et la 2e journée a été remise le 15 février à cause de la tempête de neige du 27 janvier. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | 24(1)(k) | 03 févr. 2023 | |
| Commentaires : Ne pas oublier de faire une pratique de feu et remplir la feuille de vérification à chaque mois. Une photo me sera envoyée par courriel pour le mois de janvier. | | | |
| 28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | 28(2) | 03 févr. 2023 | |
| Commentaires : Ne pas oublier de faire une pratique de feu et remplir la feuille de vérification à chaque mois. Une photo me sera envoyée par courriel pour le mois de janvier. | | | |
| 31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent. | 31(6) | 03 févr. 2023 | |
| Commentaires : Les enfants d'âge préscolaire et les enfants en bas âge doivent utiliser le parc extérieur clôturé et ce même en hiver. Une photo me sera envoyée lors que le parc clôturé sera déblayé. | | | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. | 33(3) | 03 févr. 2023 | |
| Commentaires : Ne pas oublier de faire la vérification du parc extérieur et remplir la feuille de vérification à chaque mois. Une photo me sera envoyée par courriel pour le mois de janvier. | | | |

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la sécurité et des médicaments.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2023

Date

original signé par

Kristelle Lizotte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2023

Date